

## LE BOURDON et la reine du grignotage

Le lancement de l'opération de démolition de l'aile Maunoury de l'Hôtel de Ville de Chartres n'a pas échappé au Bourdon. L'insecte s'est amusé à survoler le chantier, hier, et n'a pas perdu une miette du spectacle, entamé par l'énorme pelleuse. L'engin a pris ses quartiers en plein centre-ville. Et le Bourdon se dit que cette reine du grignotage a intérêt à avoir de l'appétit pour avaler tout un pan de l'histoire chartreuse. Comme l'insecte, de nombreux Chartrains se sont arrêtés pour l'observer. Ils devraient être encore nombreux dans les prochains jours.

IMAGES ET VIDÉO SUR LE SITE LECHOREPUBLICAIN.FR



## Chartres → Vivre sa ville

**URBANISME** ■ Le chantier de démolition du bâtiment de l'Hôtel de ville a commencé, hier après-midi

# L'aile Maunoury tire sa révérence

Déconstruction de l'aile Maunoury, place des Halles à Chartres



### Déconstruction par grignotage

- Une pelle grand bras de 40 tonnes (bras de 25 mètres), installée du côté de la rue au Lin (à droite du bâtiment vu de face)
- La chantier commence par la toiture. Le bâti va être démolé progressivement de haut en bas.
- Deux brumisateurs de chantier pour lutter contre les émissions de poussière (2 mètres de diamètres)
- Gravas évacués dans des bennes
- Equipe : deux hommes pour la sécurité au sol (trafic), un opérateur sur la pelle, plus les chauffeurs.

### Futur pôle administratif



L'ÉCHO RÉPUBLICAIN | Infographie : Cécile Boïn

**Les premiers gravats de l'aile Maunoury sont tombés, hier après-midi, sous les coups d'une pelle à grand bras. Le chantier de démolition du bâtiment doit durer un gros mois.**

Simon Dohet  
simon.dohet@centrefrance.com

**C'**est une étape décisive et symbolique dans le projet du futur Pôle administratif de Chartres. Le chantier de démolition de l'aile Maunoury, inaugurée en 1960, a débuté, hier après-midi.

Une immense pelle à bras long, installée du côté de la rue au Lin, s'attaque à l'ancien bâtiment municipal, sous le regard

curieux des Chartreux. Claude-Henry Martin, conducteur de travaux de la société SNTTC (Société nouvelle transports terrassements chartrains), détaille la procédure de l'opération :

« C'est la technique du grignotage qui est mise en place. Nous commencerons par défaire toutes les parties hautes de la toiture. Nous poursuivrons, petit à petit, avec les parties de maçonnerie, en descendant graduellement, de façon à avoir une régularité dans la déconstruction, et éviter de déstabiliser une partie de la structure ».

L'opération, prévue pour durer plus d'un mois, ne représente pas de difficulté particulière, selon ce spécialiste : « Il s'agit d'un procédé habituel, sans impératifs techniques extraordinaires.

Nous aurons seulement une intervention manuelle à effectuer au niveau de l'interface avec le bâtiment Montescot, car il est classé aux Monuments historiques. Mais ce sera l'affaire d'une ou deux journées ».

**« Ce n'est pas tout de déconstruire, il faut également évacuer les gravats »**

Au-delà de la démolition, le chantier doit aussi permettre de faire place nette, avec le balai des camions bennes en action : « Ce n'est pas tout de déconstruire, il faut également évacuer les gravats, au fur et à mesure

de l'avancement. Une grosse partie de déchets industriels banals (DIB), comme le carrelage ou les plastiques, sera placée dans des bennes spéciales, destinées au recyclage. La ferraille sera mise de côté. Par ailleurs, nous avons bénéficié d'un bon accompagnement de la part des services techniques de la mairie ».

Claude-Henry Martin souligne enfin l'aspect symbolique de ce chantier : « Il existe un côté sentimental dans cette démolition, par rapport aux gens qui ont connu la mairie depuis leur enfance. C'est toujours un peu particulier. Il arrive que certaines personnes viennent nous voir pour parler de leur passé, sur d'autres chantiers ».

Le futur pôle administratif de Chartres doit être livré en 2017.

Sur une surface de 12.000 m<sup>2</sup>, il comptera quatre bâtiments, sur cinq niveaux. »

### INFO PLUS

**Nuisances.** Claude-Henry Martin, conducteur de travaux de la société SNTTC, évoque les moyens mis en place pour pallier les nuisances liées au chantier : « Plus que le bruit, ce sont surtout les émissions de poussière qui peuvent être gênantes. On les neutralise avec des brumisateurs. Ce sont de gros ventilateurs sur lesquels passent des rampes d'arrosage. Elles propulsent cette brumisation sur les émissions de poussière. C'est assez efficace comme procédé. Deux seront en action. Mais le dispositif sera renforcé si c'est nécessaire ».